

S. M. Prussienne a déjà tiré de la Silesie, sous prétexte d'y faire subsister ses Troupes, joint, au dommage immense qui résulte de la ruine du Pays, surpasse d'avance les deux millions que l'on offre.

La Reine est très-éloignée de vouloir commencer son regne par le démembrement de ses Etats. Elle se croit obligée, en honneur & en conscience, de maintenir la Pragmatique-Sanction, contre toute infraction directe ou indirecte. Il s'ensuit de-là, qu'elle ne peut consentir à céder ni la Silesie toute entière, ni une partie de cette Province.

La Reine est toujours prête à renouveler l'amitié la plus sincère avec le Roi de Prusse, pourvu que cela puisse se faire sans infraction directe ou indirecte, & sans blesser le droit d'un tiers, & pourvu que les Troupes Prussiennes sortent sans délai des Etats de S. M.

C'est, à son avis, l'unique voye qui s'accorde avec l'équité & la justice, les Constitutions fondamentales de l'Empire, le maintien du système qui y est établi, le bien & l'équilibre de tout l'Europe. C'est donc aussi, par conséquent, l'unique voye conforme à la vraie gloire de S. M. le Roi de Prusse.

La Reine ne balance pas de requerir très-instamment S. M. Prussienne d'embrasser cette voye. Elle l'en conjure même par toutes les considérations qui peuvent faire impression sur le cœur d'un grand Prince. Elle ne balance pas non plus à faire remettre aux Ministres de S. M. Prussienne la présente Réponse, par écrit, afin que ce soit une plus forte preuve de l'abondance de bonne foi avec laquelle on procède ici, quoiqu'ils n'aient pu être portés à en agir de la même manière.

VIII. Aux pièces qu'on vient de donner, il est d'une espèce de nécessité de faire suivre celles
que